La commission européenne souhaite autoriser les farines animales pour l'alimentation du bétail.

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/12/2019** à **10:05**

Bonjour;

[quote]
L'UE soutient financièrement ses agriculteurs et encourage des pratiques durables et respectueuses de l'environnement, tout en investissant dans le développement des zones rurales.[/quote]

Voilà ce qu'on peut lire sur europa.eu site web officiel de l'UE https://europa.eu/european-union/topics/agriculture_fr

Cependant, la Commission européenne semble poursuivre des motivations un peu moins nobles. En effet, elle envisagerait d'autoriser à nouveau la commercialisation des farines animales pour l'alimentation du bétail, sur le marché européen.

L'Institut national de la recherche agronomique (Inra) n'a pas tardé à dénoncer ce projet en soulignant le risque d'un retour de la maladie de la vache folle.

https://www.medisite.fr/maladies-des-chercheurs-de-linra-craignent-un-retour-de-la-vache-folle.5548948.42.html

Je trouve cela très inquiétant. Cela démontre que l'UE n'est ni plus ni moins qu'un traité de libre échange que l'on a "personnifié" en créant des institutions dotées d'importants pouvoirs, suite à l'abandon d'une part de leur souveraineté par les États membres.
Le sacrosaint discours de "L'UE c'est le paix" apparait encore plus ridicule, quand on voit que la commission semble mettre la liberté du commerce et de l'industrie, au-dessus du principe de précaution et de la santé publique !

Par **Lorella**, le **27/12/2019** à **12:10**

La devise : faire du fric, toujours plus, peu importe les conséquences sur les humains et l'environnement. Ca m'écoeure.

Par **harosello**, le **04/01/2020** à **14:49**

Bonjour,

[quote]
Le sacrosaint discours de "L'UE c'est le paix" apparait encore plus ridicule, quand on voit que la commission semble mettre la liberté du commerce et de l'industrie, au-dessus du principe de précaution et de la santé publique !

[/quote]

Bien dit ! Mais, n'oublions pas que "L'Europe de la paix" c'est avant tout, originellement, ni plus ni moins d'un traité économique. Seul le Conseil de l'Europe pourrait recevoir la qualification d'Europe de la paix. D'ailleurs, les ex-Communautés européennes n'ont jamais consacré la garantie de droits fondamentaux (hors mis économique) pour assurer la paix. Il faut attendre 2000 et la Charte des droits fondamentaux pour que l'UE commence à s'imposer comme un instrument défendant de manière universelle de nombreux droits fondamentaux. Mais, la construction en la matière reste imparfaite à l'instar des farines animales. Les libertés économiques sont plus importantes que tout le reste. Prenons un exemple en droit du travail, où la CJCE (qui n'était pas encore CJUE) sous-entend que les libertés économiques sont (presque) au-dessus du droit de grève... Comme s'il pourrait exister une hiérarchie. Alors sur la question des farines animales et de santé publique...

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/01/2020** à **15:25**

Bonjour

Un grand merci à Harosello pour ces précisions !

[quote]
Seul le Conseil de l'Europe pourrait recevoir la qualification d'Europe de la paix.

[/quote]
Entièrement d'accord avec vous ! D'ailleurs il me semble qu'en France, les mouvements qui sont ouvertement (et véritablement) pour le Frexit comme le PRCF, le PARDEM, l'UPR et les Patriotes (j'en oublie sans doute) parlent de quitter l'UE, la zone Euro voir l'Otan.
En revanche, à ma connaissance, ils ne souhaitent en aucun cas, remettre en cause l'adhésion de la France au Conseil de l'Europe.

Par **Mew**, le **05/01/2020** à **00:45**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

J'ai mes oraux la semaine pro, dont un qui porte sur le l'UE, je vais essayer de placer ce problème si le sujet s'y prête ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/01/2020** à **09:16**

Bonjour

Pourquoi pas ! Mais il faudra aborder le sujet en étant totalement neutre, bref pas comme moi ?

PS : Moi qui pensait bêtement que votre Minidraco allait évoluer en Draco puis en Dracolosse ...
Mais personne ne vous en voudra d'être passé à Mew. Cela me rappelle ma version jaune et le fameux bug du croupier qui permettait d'avoir Mew ? Il fallait faire preuve de patience et de concentration. Alors qu'aujourd'hui un coup d'action replay et c'est réglé ! Ça enlève tout le mérite

Par **Yzah**, le **07/01/2020** à **15:21**

Bonjour,

Excusez ma possible naïveté mais tout de même, rien n'est encore fait. Et rien ne sera fait si l'ensemble des citoyens se saisissent du sujet et affirment qu'ils n'en veulent pas.

Cette proposition reflète tout de même une ignorance crasse, un mépris du passé et l'affirmation que seul compte le business et tant pis pour les vies que cela impacte! Je me demande ce qui se passerait si un pays arrivait à justifier légalement la non-application d'un règlement européen (par exemple si la France continuait d'interdire des farines animales) en utilisant par exemple le principe de précaution (les farines sont la cause de la maladie, donc principe de précaution -> on refuse de les réautoriser).

Et concernant les propos d'Harosello:

[quote]
Les libertés économiques sont plus importantes que tout le reste. Prenons un exemple en droit du travail, où la CJCE (qui n'était pas encore CJUE) sous-entend que les libertés économiques sont (presque) au-dessus du droit de grève... Comme s'il pourrait exister une hiérarchie.

[/quote]
Il suffit de regarder les commentaires en France sur l'actuelle grève des transports. Les gens ne se rendent plus compte de ce qu'est le droit de grève et certains demandent des sanctions contre les grévistes, ce qui est quand même scandaleux!

Il y a un moment donné où il faut être cohérent: sans grève, pas de droit du travail, pas d'horaires maximums sur une journée ou une semaine, pas de congés payés (on ne va quand

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

même pas payer les gens à rien faire après tout)...

Par **harosello**, le **07/01/2020** à **17:53**

Bonsoir,

Pour Isidore :

[quote]
Entièrement d'accord avec vous ! D'ailleurs il me semble qu'en France, les mouvements qui sont ouvertement (et véritablement) pour le Frexit comme le PRCF, le PARDEM, l'UPR et les Patriotes (j'en oublie sans doute) parlent de quitter l'UE, la zone Euro voir l'Otan.
En revanche, à ma connaissance, ils ne souhaitent en aucun cas, remettre en cause l'adhésion de la France au Conseil de l'Europe.

[/quote]
Exactement ! Ce serait hérétique que de quitter le Conseil de l'Europe sur de nombreux points (social, juridique, politique). Car cette organisation a montré à de nombreuses reprises le respect du droit interne des Etats membres tout en affirmant des principes fondamentaux relatifs aux droits et libertés fondamentales. Je qualifierai certaines textes et arrêt de la CEDH de "vitaux" pour notre société. Quitter le Conseil de l'Europe serait alors récuser illégitimement ces droits garantis ? A quel fin ? Politiquement ça ne tient pas ! Juridiquement, ce serait un désastre et les contours du droit se trouveraient profondément redessinés.

Pour YZAH :

[quote]
Il suffit de regarder les commentaires en France sur l'actuelle grève des transports. Les gens ne se rendent plus compte de ce qu'est le droit de grève et certains demandent des sanctions contre les grévistes, ce qui est quand même scandaleux! Il y a un moment donné où il faut être cohérent: sans grève, pas de droit du travail, pas d'horaires maximums sur une journée ou une semaine, pas de congés payés (on ne va quand même pas payer les gens à rien faire après tout)...

[/quote]
Bien sûr, il ne faut pas oublier le but et l'objet même d'une grève. C'est faire pression contre une autorité (patronale, ou étatique) afin de porter des revendications professionnelles. Demander des sanctions contre les grévistes est, juridiquement, à mourir de rires !

D'abord quelles sanctions ? Disciplinaires, pénales, civiles ?

Et ceux qui prétendent des sanctions ont visiblement une grande méconnaissance du régime de la grève, ça ne se fait pas comme ça ! Rien qu'en droit du travail, il est complexe de sanctionner un salarié gréviste ! Car s'il est bel et bien immunisé, cette immunité disciplinaire ne cède que devant la faute lourde ! Compliqué à matérialiser... Les jurisprudences en la matière existent mais sont peu nombreuses ce qui reflète la réalité complexe à sanctionner un gréviste. Et puis autre chose qui me chagrine : il faut prouver une faute personnelle... le simple fait de participer à une grève qui dégénère, qui est violente, qui bloque ne suffit pas. Il faut une faute individualisée. Encore plus compliqué à plus prouver.... Je souhaite bon

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

courage à ceux qui demandent des sanctions collectives contre tous les grévistes !

Par **Lorella**, le **07/01/2020** à **18:07**

En France très peu de salariés syndiqués, mais quand les syndicats obtiennent des avancées, tout le monde en profite, syndiqués ou non.

Par **Yzah**, le **07/01/2020** à **19:34**

Tout à fait Lorella. De plus, si cette réforme est retirée tout le monde en bénéficiera (sauf les agriculteurs qui continueront d'assumer leur choix d'avoir la caisse de retraite séparée et qui seront les grands perdants - cela dit rien n'empêche d'instaurer une retraite minimum à 1000€ sans le reste!).

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/01/2020** à **09:27**

Bonjour

[quote]
Excusez ma possible naïveté mais tout de même, rien n'est encore fait. Et rien ne sera fait si l'ensemble des citoyens se saisissent du sujet et affirment qu'ils n'en veulent pas.

[/quote]
La commission européenne fait fi de l'avis du peuple.

On peut prendre l'exemple du CETA, de nombreuses voix se sont élevées contre ce traité néfaste pour l'environnement et pour notre agriculture en général (il n'y a que les producteurs de fromage qui tireront leur épingle du jeu). Mais ça n'a rien changé.
Et ce sera sans doute pareil avec le Mercosur.

Il y a bien longtemps que l'UE ne tient plus compte de l'avis de ses citoyens (voir référendum sur la constitution européenne)

Par **Yzah**, le **14/01/2020** à **23:38**

Je ne peux que constater que vous avez bel et bien raison. On peut également voir la démocratie à l'oeuvre en France: 40 jours de grève, des manifestations, une opposition à la réforme des retraites et pourtant...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés